

COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 3 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr DELECOURT Dominique en suite de convocation en date du 26 novembre 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

Mesdames : BARIL Joëlle, CAPET Lucile, FALIGANT Delphine, HABOURDIN Cindy, LEDOUX Gaëlle, MICHEL Sophie, RENSY Roseline, ROUZE Virginie, SADOWSKI Valérie,

Messieurs : DELSERT Jean-Marc, FACHE Pierre, HAINAUT Pascal, SNAET Guillaume, VERSCHUEREN Gilles.

Dont pouvoir :

Monsieur Maxime GALLET à Monsieur Guillaume SNAET

Monsieur David RAMARD excusé

Madame Gaëlle LEDOUX est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 13 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

LA MISE EN ACCESSIBILITE ET L'AGRANDISSEMENT DE LA MAIRIE : LES PROPOSITIONS D'AVENANTS

L'avenant suivant est proposé :

Lot n°7 - sanitaire chauffage-

Dévoiement de l'alimentation d'eau de la poste pour un montant de 1 771,17€ HT soit 2 125,40€ TTC

Adopté à l'unanimité.

LE BUDGET COMMUNAL ET LES DECISIONS MODIFICATIVES

Il est proposé d'effectuer les DM suivantes:

2 026,12€ du 21312 « bâtiments scolaires » vers le 2183 « matériel informatique»;

1 600€ du 2031 « frais d'étude » vers le 2151 « réseau de voirie ».

Adopté à l'unanimité.

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026

Le recensement aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026.

Il est proposé de recruter 3 agents recenseurs et 1 coordonnateur :

- Madame Charlotte BERDIN,
- Madame Elisa GUILMAIN,
- Madame Annie GALUSZKA,
- Madame Maëlle ROHART comme coordonnateur.

Adopté à l'unanimité.

LES ACCUEILS DE LOISIRS 2026

La « Commission jeunesse » s'est réunie les 9 septembre et 19 novembre.

Elle propose au Conseil Municipal de créer un accueil de loisirs à l'automne en se calquant sur le fonctionnement de celui du printemps.

Le Conseil Municipal sera invité à délibérer en février sur l'organisation de l'ensemble des accueils de loisirs de l'année.

Afin d'équilibrer davantage le financement des accueils de loisirs, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les tarifs suivants :

	QF	Cuinchynois		Extérieurs	
		ALSH	ALSH + camping	ALSH	ALSH + camping
Classe populaire inférieures et modestes	< 1000	8,75 €	14,50 €	12,80 €	18,55 €
Classes moyennes inférieures et Classes moyennes	1000 - 1500	9,00 €	14,85 €	13,20 €	19,05 €
Classes moyennes supérieures	1501 - 1800	11,75 €	17,60 €	15,95 €	21,80 €
Classes aisées	1801 - 2100	14,00 €	20,85 €	19,20 €	25,05 €
Classes très aisées et ultra riches	> 2101	17,75 €	24,60 €	22,95 €	28,80 €

LE PROJET « LES MERCREDIS RECREATIFS »

La « Commission jeunesse » propose également la mise en place d'un accueil de loisirs le mercredi à la journée ou à la demi-journée avec repas pour 20 enfants.

Le Conseil Municipal sera invité à délibérer en février sur le fonctionnement de cet accueil de loisirs.

Les tarifs suivants sont adoptés à l'unanimité.

	QF	Cuinchynois		Extérieurs	
		Journée complète	1/2 journée	Journée complète	1/2 journée
Classe populaire inférieures et modestes	< 1000	8,75 €	5,92 €	12,80 €	7,95 €
Classes moyennes inférieures et Classes moyennes	1000 - 1500	9,00 €	6,05 €	13,20 €	8,15 €
Classes moyennes supérieures	1501 - 1800	11,75 €	7,42 €	15,95 €	9,52 €
Classes aisées	1801 - 2100	14,00 €	8,55 €	19,20 €	14,25 €
Classes très aisées et ultra riches	> 2101	17,75 €	10,42 €	22,95 €	13,02 €

LES MODIFICATIONS ET PROPOSITIONS DE SEJOURS

La « Commission jeunesse » suggère également de modifier le séjour à la neige : au lieu de proposer une année sur deux pour 50 enfants, il est proposé de l'organiser chaque année pour 25 enfants.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal décide de mettre en place deux séjours d'été ados au choix pour les 14-17 ans (15 ados maximum).du 19 au 30 juillet :

- Séjour sensations Alpes (PEEP 59) en Haute Savoie au Reposoir à 1 211€/14 jours.
- Séjour sensations Méditerranée (PEEP 59) Dans l'Hérault au Grau d'Agde à 1 298€/14 jours.

Les inscriptions débuteront en avril. Les tarifs suivants sont validés

SENSATION ALPES					SENSATION MEDITERRANEE					
Quotients Familiaux	Participation des familles		Participation de la municipalité			Quotients Familiaux	Participation des familles		Participation de la municipalité	
1 à 640	20%	242,20 €	80%	968,80 €		1 à 640	20%	259,60 €	80%	1 038,40 €
641 à 940	30%	363,30 €	70%	847,70 €		641 à 940	30%	389,40 €	70%	908,60 €
941 à 1199	40%	484,40 €	60%	726,60 €		941 à 1199	40%	519,20 €	60%	778,80 €
1200 à 1499	50%	605,50 €	50%	605,50 €		1200 à 1499	50%	649,00 €	50%	649,00 €
1500 à 1799	60%	726,60 €	40%	484,40 €		1500 à 1799	60%	778,80 €	40%	519,20 €
1800 à 2099	70%	847,70 €	30%	363,30 €		1800 à 2099	70%	908,60 €	30%	389,40 €
2101 et plus	80%	968,80 €	20%	242,20 €		2101 et plus	80%	1 038,40 €	20%	259,60 €
Extérieurs	100%	1 211,00 €	0%	0,00 €		Extérieurs	100%	1 298,00 €	0%	0,00 €

LE CENTRE DE GESTION ET LA CONVENTION PARTICIPATION SANTE

Rappel : les communes ont l'obligation de proposer à leurs agents un contrat d'assurance santé avec participation.

Le Centre de gestion propose aux communes d'adhérer à un contrat groupé d'assurance santé. Ce contrat groupé permet aux agents d'obtenir des tarifs préférentiels sur leur mutuelle. La Commune adhère à ce contrat depuis 2022. Il est proposé de le renouveler du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 6 ans.

La participation employeur était de 10€ par mois. A compter du 1^{er} janvier 2026, elle sera de 15€ par membre adhérant et membre bénéficiaire.

Adopté à l'unanimité.

LA DEMATERIALISATION AVEC LES SERVICES PREFECTORAUX

Afin de permettre et d'autoriser la dématérialisation avec les services préfectoraux, il est proposé de signer deux conventions:

- L'une avec l'état
- L'autre avec le Centre de gestion.

Cette dématérialisation sera obligatoire pour le passage au CFU (Compte Financier Unique) au 1er janvier 2027. Adopté à l'unanimité.

LA CLASSE TRANSPLANTEE 2026

Une classe transplantée aura lieu du 9 au 13 mars 2026 à MERLIMONT. Le coût est de 150€ par élève.
21 élèves en CM2 partiront.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une participation communale de 75€ par élève.

LES QUESTIONS DIVERSES

La demande de garantie d'emprunt Maisons et cités

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement rue Anatole France, Maisons et cités sollicite la Commune de CUINCHY pour garantir leur emprunt.
Considérant le montant des garanties déjà accordées et considérant qu'il s'agit d'un projet privé, le Conseil Municipal ne souhaite pas accorder de suite favorable à cette demande.

Les travaux d'aménagement démarreront début février 2026.

Le fonds de péréquation départemental de la taxe additionnelle aux droits de mutation

Le Président du Conseil Départemental nous informe que l'enveloppe de l'Etat attribuée pour ce fonds est en baisse au vu de la diminution du nombre de transactions immobilières.

Par conséquent, le montant attribué à la Commune de Cuinchy pour 2025 est de 21 886,41€ au lieu de 27 286,83€ en 2024 et 34 194,90€ en 2023.

Les rapports annuels sur le prix et la qualité des services de la CABBALR

Ces rapports sont consultables sur demande à l'accueil de la Mairie.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Maxime GALLET pour le travail sur l'étude des passages piétons de la Commune. Les premiers tracés ont commencé aujourd'hui.

Monsieur le Maire rappelle les prochaines dates à retenir :

- Distribution des bulletins municipaux, agendas, calendriers des fêtes et guides associatifs au plus tard le dimanche 7 décembre.
- L'inauguration des travaux de mise en accessibilité et d agrandissement de la Mairie vendredi 5 décembre.
- La réunion d'information publique de présentation du projet de lotissement aux abords du complexe sportif samedi 6 décembre.
- La Sainte Barbe intercommunautaire sera organisée par la CABBALR dimanche 7 décembre au Complexe Sportif.

Séance levée à 19h45.

La secrétaire de séance,

Gaëlle LEDOUX

